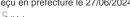
Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Recu en préfecture le 27/06/2024







REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES LAND Publié le

ID: 040-214002834-20240624-DE2024087-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 24 juin 2024

087

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation: 18/06/2024

Date d'affichage : 18/06/2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre et le lundi 24 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire

Présents: MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, ETIENNE, CONSTANTIN, CHAUPRADE, HOURQUET, LAGRASSE, DARRACQ, MARIMPOUY, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET M. SEIRACQ a donné procuration à M. VILATON M. GATUINGT a donné procuration à M. FOURNET

Absent : M. DEHEZ

Secrétaire de séance : Jean-Jacques LAHONTAN

OBJET:

AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION AVEC LE CDG40 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN PARC DE DEFIBRILLATEURS

VU la délibération n°2019-051 du 08 avril 2019 concernant la mise à disposition par le CDG40 d'un parc de défibrillateurs pour une période désormais échue,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la mise à disposition, d'entretien et de formation à l'utilisation du parc des défibrillateurs de la Commune,

CONSIDERANT que le Centre de gestion des Landes et l'Association des Maires des Landes proposent l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs permettant de répondre au besoin cité supra.

CONSIDERANT que cette convention vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement, ou du renouvellement en défibrillateurs en proposant quatre grands axes :

- une mission d'information globale;
- une mission de formation;

Publié le

ID : 040-214002834-20240624-DE2024087-DE

- une mission d'assistance maintenance des équipements.

- une mission de mise à disposition de matériel

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes.
- DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces et formalités s'y rapportant.
- ACCEPTE les conditions financières et la prise en charge des frais y afférant.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal Pour copie conforme Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **25 juin 2024** Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE:

Pour 22 Contre 00 Abstention 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

 $Identifiant\ unique: 040-214002834-20240624-DE2024087$

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr).